

Pithiviers, le 29 mai 2020

Monsieur le Préfet du Loiret  
Direction Départementale des Territoires  
Service Eau, Environnement et Forêt  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS CEDEX

Affaire suivie par Nathalie CLARA

**N/REF** : MB/BD/58/2020

**Objet** : Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce sur le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) et de demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants de la Bonnée et du Ru de Dampierre

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 04 mai 2020, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) et de demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau des bassins versants de la Bonnée et du Ru de Dampierre, déposé par le Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée (SMBB).

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet pour l'amélioration de la continuité écologique, pour la préservation des zones humides et pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre sur l'eau, la CLE, par l'intermédiaire de son Bureau, émet un **avis favorable** sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations très distinguées.



Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce